

## **« Un avenir pour les Docks »**

### **POLE CITOYEN**

Réunion n°1

26 avril 2006, salle Barbara

## **Compte-rendu**

- Sur les 32 personnes inscrites à ce jour pour constituer le pôle, 21 sont présentes.
- Sept élus sont présents, Mme le Maire, Mr Bentolila, Mr Fargeas, Mr Godard, Mr Pereira, Mme Amédéo.
- Plusieurs techniciens de la ville, ainsi que des représentants de la Sodedat 93, de Partenaires et Développement et du cabinet Rafatdjou participent à la rencontre.

### **1. Introduction**

- Mme le Maire accueille les participants du pôle citoyen qui, aux côtés du pôle des élus et du pôle institutionnel, contribuera aux réflexions permettant :
  1. dans un premier temps, de dégager les grands axes du schéma directeur pour l'aménagement de ce territoire qui devra être décidé à la fin de cette année,
  2. puis participera activement à la détermination des choix à opérer tout au long du processus de ré-urbanisation des Docks.
- Mme le Maire rappelle les grands enjeux qui caractérisent cette importante superficie : 100ha, soit le quart de la commune, son histoire, et notamment son passé industriel, la part importante de friches et le souhait en même temps que l'opportunité, de changer l'image de ce site en un lieu accueillant, avec des voies nouvelles et le projet de se tourner vers le fleuve : « Un atout oublié qui devra être bénéfique à toute la ville ! »

Le choix enfin de poursuivre la ville par une mixité présente, avec le maintien de 40% de logements sociaux qu'il faudra retrouver au sein des Docks, les équilibres à tenir entre les divers types d'activités, l'apport de nouveaux équipements et espaces publics...

La ville devra impulser ce vaste projet d'aménagement, sans oublier qu'elle n'est pas propriétaire !

### **2. Présentation d'éléments de diagnostic du territoire et d'idées-programme. Diaporama présenté par Laura Delli Fiori (cabinet Rafatdjou).**

- Est mise en évidence la position que ce territoire occupe dans son environnement métropolitain, comme un élément essentiel à prendre en compte dans l'élaboration de son devenir.
- Ses atouts spécifiques sont développés, notamment la place et l'importance de l'eau, la proximité du fleuve, les surfaces exploitables dans la perspective de l'aménagement d'un grand parc qui pourrait constituer l'élément phare des aménagements futurs.
- La nécessité de tenir compte de l'existant, bâtiments industriels, équipements et services en activité, voies de déplacement pour ce qu'ils offrent de possibles mais aussi parfois de contraintes ou même d'inconvénients.
- Penser le dialogue avec la ville actuelle pour en faire un ensemble harmonieux, agréable à vivre, enrichi de nouveaux équipements et commerces.

- Utiliser les espaces dans le respect de leurs caractéristiques morphologiques respectives, en les ouvrant largement à des usages mieux partagés.

### **3. Discussion**

- De l'échange qui a duré 1 h 30 environ, trois points se dégagent, largement partagés :
  - a. S'attacher à faire vivre, par le choix des futurs aménagements, les valeurs qui forgent depuis longtemps l'identité de Saint-Ouen.  
Une ville pour tous, anciens et nouveaux Audoniens, une ville de mixité, une ville solidaire tournée vers l'avenir dans le respect de son passé et de son présent ; travailler pour l'intérêt commun.
  - b. Créer les conditions de la meilleure qualité de vie possible, s'appuyer sur le fleuve, soigner les qualités environnementales, construire des bâtiments en conséquence, penser aux infrastructures de déplacement.  
Des souhaits sont émis sur la qualité des bâtiments qui devront être économes en énergie, faire une bonne place aux circulations douces etc....
  - c. Saisir l'opportunité de nouveaux équipements ; plusieurs pistes sont évoquées : culture, sport, éducation, soit pour de nouveaux apports, soit pour de meilleures conditions d'exercice de ces activités.
- D'autres questions sont abordées : désir d'information
  1. sur l'état des pollutions, sur le patrimoine architectural, etc.
  2. sur le pôle lui-même, sa représentativité, son fonctionnement, les relations qu'il entretiendra avec les autres pôles, l'information qui sera faite de ses travaux.

### **4. Réponses et décisions**

- Pour ce qui concerne le patrimoine, la ville répertorie actuellement les bâtiments à conserver sur le site, qui sont des repères pour l'avenir.
- Toutes les questions seront abordées au fur et à mesure que l'avancée du projet les portera à l'actualité.
- Les questions abordées au cours des réunions de pôle seront consignées dans un procès verbal afin de les traiter dans tous les pôles.
- Un lexique pour une bonne compréhension des termes techniques utilisés sera établi et mis à la disposition de tous, de même que seront apportés des éléments de connaissance et d'information sur les thématiques qui auront été ciblées.
- Un journal des Docks sera créé, qui rendra compte de l'état d'avancée et d'échanges des différents pôles.
- Il est souhaitable que davantage d'Audoniens participent aux travaux du pôle citoyen ; les inscriptions restent ouvertes à la maison des projets, une information sera portée par le journal de la ville.
- Une grande initiative publique est organisée le 21 mai qui permettra à de nombreux habitants et salariés de mieux percevoir la réalité du territoire des Docks (croisière en bateau et pique-nique géant).
- Le pôle citoyen se réunira à nouveau à la fin du mois de juin, il lui sera présenté des éléments de programmation, prolongeant ainsi les réflexions engagées.